



PHOTO

## DEMANDE D'ADMISSION

### 1. Renseignements généraux

Cette partie doit être remplie par le requérant lui-même, par toute autre personne désignée par lui ou par le détenteur de l'autorité parentale si le requérant ne peut agir. Un montant de 5 \$ doit accompagner la demande.

Identification de la personne									
Nom du demandeur					Prénom				
Adresse actuelle		N°		Rue				N° d'appartement	
Municipalité							Code postal		
Tél. : Résidence			Bureau			Céllulaire			
Date de naissance		Année	Mois	Jour	Sexe		Fumeur		
					<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Courriel									
Avez-vous des enfants ?    oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>									

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse civique)									
Adresse		N°		Rue				N° d'appartement	
Municipalité							Code postal		

Pour les demandeurs de moins de 18 ans	
Titulaire de l'autorité parentale :	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts. Je comprends que toute fausse déclaration pourrait entraîner le refus de mon admission et la révocation de mon admissibilité.

\_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne autorisée si le demandeur ne peut agir

### Pièces produites obligatoires

- photo du demandeur
- rapport sur l'absence d'antécédents judiciaires (non requis pour le covoiturage et moins de 18 ans)
- paiement \_\_\_\_\_ \$ (montant)

Date : \_\_\_\_\_

### 2. Renseignements propres au service de covoiturage

Ne remplissez cette partie seulement si vous désirez être membre du service de covoiturage.

Je désire être un :	<input type="checkbox"/> passager (remplir le formulaire 2a)	<input type="checkbox"/> conducteur (remplir le formulaire 2b)
---------------------	--	--

## 2a. Formulaire d'inscription au covoiturage pour passagers

Vous prévoyez covoiturer : <input type="checkbox"/> occasionnellement <input type="checkbox"/> régulièrement	
Pour quel motif: <input type="checkbox"/> travail <input type="checkbox"/> éducation <input type="checkbox"/> santé <input type="checkbox"/> loisirs	
Acceptez-vous de covoiturer en compagnie :	
• de fumeur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	• d'enfant utilisant un siège d'appoint ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• d'enfant ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	• d'un animal domestique ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
• d'enfant utilisant un siège d'auto ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	• d'un chien guide ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Avez-vous une limitation ou un handicap à prendre en compte pour ce service ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Si oui, laquelle ou lequel : _____	

*J'affirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du service de covoiturage de Municar (voir en annexe) et j'accepte de me soumettre à ces conditions.*

*J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.*

*En complétant le présent formulaire vous consentez à ce que les renseignements nécessaires qui y sont inscrits soient utilisés dans le respect de la loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.,1985,ch.P-21) afin de permettre la mise en oeuvre du service de covoiturage.*

*Municar se dégage de toute responsabilité à l'égard des conducteurs et passagers pour tout événement et sinistre pouvant causer un préjudice personnel. Il en est de même en ce qui concerne tout dommage matériel survenu durant les déplacements et autres activités du service.*

\_\_\_\_\_  
Signature

## 2b. Formulaire d'inscription au covoiturage pour conducteurs

Numéro d'immatriculation	Numéro de permis de conduire	Provenance du permis : _____
Acceptez-vous de covoiturer en compagnie :		
• de fumeur ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	• d'enfant utilisant un siège d'appoint ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
• d'enfant ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	• d'un animal domestique ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
• d'enfant utilisant un siège d'auto ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	• d'un chien guide ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Pouvez-vous répondre aux besoins de personnes handicapées ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		

*J'affirme :*

- *Détenir un permis de conduire valide (non expiré et non suspendu) au Canada ;*
- *Posséder un véhicule immatriculé tel que requis par la loi ;*
- *Détenir une police d'assurance automobile tel que requis par la loi ;*
- *Avoir été avisé par Municar de la pertinence d'informer ma compagnie d'assurances de ma participation au service de covoiturage ;*
- *Avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du service de covoiturage de Municar (voir en annexe) et j'accepte de me soumettre à ces conditions. J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.*

*En complétant le présent formulaire vous consentez à ce que les renseignements nécessaires qui y sont inscrits soient utilisés dans le respect de la loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.,1985,ch.P-21) afin de permettre la mise en oeuvre du service de covoiturage.*

*Municar se dégage de toute responsabilité à l'égard des conducteurs et passagers pour tout événement et sinistre pouvant causer un préjudice personnel. Il en est de même en ce qui concerne tout dommage matériel survenu durant les déplacements et autres activités du service.*

\_\_\_\_\_  
Signature

## **Annexe - Renseignements et conditions d'utilisations du service de covoiturage**

### **Définition du covoiturage selon Transport Québec**

Selon Transport Québec «on parle de COVOITURAGE dans le cas d' « une personne qui, lorsqu'elle se rend à son lieu de TRAVAIL ou d'ÉTUDES ou en revient, TRANSPORTE d'autres personnes pour leur permettre de se rendre à leur lieu de TRAVAIL ou d'ÉTUDES ou d'en revenir, à la condition que la rémunération requise de celles-ci ne constitue qu'une contribution aux frais d'utilisation du véhicule » (Loi sur les transports, L.R.Q., c. T-12).

Tout autre type de transport de personnes ne correspondant pas exactement à cette définition exige l'obtention d'un permis de la Commission des transports du Québec (CTQ) : Transport par autobus; Transport par taxi; Transport maritime de passagers.

Le covoiturage effectué au moyen d'une fourgonnette achetée en copropriété par les covoituteurs ou en colocation est considéré comme étant sans rémunération.

Un organisme dont la mission consiste à mettre en contact 2 personnes désirant « covoiturer » n'a pas à détenir de permis spécifique; en effet, il n'effectue pas de transport, il sert seulement d'intermédiaire.»

Cependant Transport Collectif d'Arthabaska « Municar » favorise l'utilisation du covoiturage pour d'autres fins que le travail ou les études.

### **Critères d'admissibilité au service de covoiturage**

Référer aux conditions pour devenir membre.

*Transport Collectif d'Arthabaska, Municar, se dégage de toute responsabilité à l'égard des conducteurs et passagers pour tout événement et sinistre pouvant causer un préjudice personnel. Il en est de même en ce qui concerne tout dommage matériel survenu durant les déplacements et autres activités du service.*

### **Conditions d'utilisation du service de covoiturage**

En demandant et acceptant sa carte de membre, l'utilisateur convient de se conformer aux conditions suivantes :

Le conducteur et le passager doivent avoir en leur possession leur carte de membre lorsqu'ils utilisent le service (cette carte n'est pas transférable) puisque le conducteur et le passager peuvent exiger la présentation de la carte de membre pour fins d'identification.

Le conducteur doit posséder un véhicule sécuritaire et conforme aux normes exigées par le code de la sécurité routière du Québec.

Le conducteur et le passager doivent informer l'autre partie d'une condition de santé à prendre en considération lors des déplacements ou susceptible de l'affecter sans préavis (allergies, troubles cardiaques, épilepsie, etc.)

Le conducteur a pleine autorité à bord de son véhicule. Il peut refuser l'accès à son véhicule à toute personne en état d'ébriété ou jugée inconvenante.

Tout passager ou conducteur constatant des comportements inappropriés est prié d'en communiquer la teneur aux responsables du Transport Collectif d'Arthabaska, Municar.

Le conducteur peut refuser l'accès de son véhicule à tout animal domestique. Nous suggérons cependant l'acceptation des chiens-guides.

Le partage des frais sera convenu entre le conducteur et le ou les passagers.

Les délais de réservation et d'annulation sont à la discrétion du conducteur. Afin d'éviter tout malentendu, il serait souhaitable que le conducteur et le passager vérifient l'exactitude de l'heure indiquée à leur montre respective et qu'ils conviennent d'un moyen de communication.

L'embarquement de bagages autres que sac à main ou sac de format sport ou sac à dos (scolaire) demeurent à la discrétion du conducteur.

L'annulation de transport répétée dans des délais non raisonnables constitue un comportement préjudiciable et sujet à l'exclusion du service.

### **Autres renseignements**

Nous vous suggérons fortement d'aviser votre assureur de votre participation à un service de covoiturage afin de vous assurer que vous êtes couvert adéquatement en cas d'accident ou autre événement pouvant survenir lors des déplacements. Si votre assureur veut augmenter votre prime parce que vous covoiturer vous pouvez lui mentionner que le G.A.A. (Groupement des assureurs automobiles) a émis un bulletin des affaires techniques le 18 janvier 2001 recommandant fortement de ne pas imposer une surprime pour le covoiturage.

Il n'y a pas lieu d'imposer une surprime puisque vous effectuez ce trajet de toute façon et qu'il n'y aura aucun kilométrage supplémentaire. Si vous avez des problèmes avec votre assureur vous pouvez communiquer avec le centre d'information sur les assurances au numéro sans frais suivant : 1 877 288-4321.

Un suivi mensuel des déplacements des usagers devra être effectué pour des fins statistiques afin d'assurer la viabilité et l'amélioration du service. En conséquence, il est de la responsabilité des membres de contacter la répartitrice au moins une fois par mois pour effectuer un suivi et l'aviser de tout changement. Ces renseignements peuvent être transmis par téléphone au numéro local suivant : 819 758.6868.

Tout enfant de moins de 16 ans doit être accompagné d'un adulte membre (parents, tuteurs ou autre personne désignée).

Un siège d'auto sécuritaire pour enfant doit être fourni par les parents ou tuteurs pour tout enfant pesant moins de 40 livres (18 kg) de même un siège d'appoint doit être fourni pour tout enfant mesurant moins de 4 pieds et 9 pouces (1,43 m) et pesant entre 40 et 80 livres (18 – 36 kg). De plus, il est de la responsabilité des parents ou tuteurs concernés de procéder à l'installation du siège d'appoint ou siège d'auto pour enfant.

N'oubliez pas que la ponctualité et le respect sont essentiels pour la viabilité du service de covoiturage.